

Inscription à l'Accueil de loisirs de :

- Maxent
- Monterfil
- Paimpont
- Plélan le Grand
- Treffendel



L'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance/...../.....

Établissement scolaire fréquenté ACTUELLEMENT (Nom école, commune).....

Classe (A ce jour) :.....

Responsables légaux de l'enfant :

Joindre une photo récente

	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom		
Prénom		
Adresse		
CP		
Ville		
Tél Domicile		
Tél Travail		
Mobile		
Email de contact principal	@	

Votre régime allocataire

Vous êtes à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou affilié:

Noter votre N°ALLOCATAIRE :.....

Vous êtes à la MSA OU Autre Régime

Merci de nous fournir une attestation de votre quotient familial

Sans justificatif, le tarif plein sera appliqué

AUTORISATIONS

Les personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont :

(une pièce d'identité sera demandée)

Nom Prénom	Liens avec l'enfant (grands-parents, amis de la famille, ...)	Coordonnées tél.

Droit à l'image et à la voix

J'autorise l'utilisation des photos, vidéos, sons, de mon enfant pour le site internet, plaquettes, articles de presse, émissions radios...

oui, j'accepte **non, je refuse**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs (en ligne sur le site internet)**
- J'autorise l'Inter'Val à transmettre à la demande des financeurs le nom, prénom et adresse de l'enfant concerné.**
- Je m'engage à régler la facture mensuelle dès réception.**
- Je m'engage à respecter les horaires de l'accueil de loisirs, de 7h30 à 9h le matin, de 13h à 13h30 le midi et de 17h à 18h30 le soir.**
- J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées au sein de l'accueil de loisirs (y compris aux activités extérieures avec transport)**



FICHE SANITAIRE

Cette fiche est utile à l'accueil de votre enfant. Ces données sont consultées uniquement par les professionnels de la structure.

Conditions d'admission d'un mineur en Accueil Collectif de Mineurs (Code de l'action sociale et des familles) : « La présentation du justificatif relatif au respect des obligations vaccinales et la production par les parents des renseignements d'ordre médical est non seulement obligatoire mais elle conditionne son admission à l'accueil de loisirs (art. R227-7 du CASF). »

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires (pour tous)	oui	non	Date Dernier rappel	Vaccins obligatoires (enfant né après 2018)	oui	non	Date Dernier rappel
Diphtérie				Coqueluche			
Tétanos				Haemophilus			
Poliomyélite				Hépatite B			
				Pneumocoque			
				Méningocoque C			
				Rougeole, oreillons et rubéole			

Si votre enfant suit un **traitement médical**, joindre une **ordonnance récente** et les **médicaments correspondants** (dans leur emballage d'origine + notice, marqués au nom de l'enfant)



Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance

Nom et tél. du Médecin traitant :

Numéro de sécurité sociale :

II. Informations liées à l'enfant

- L'enfant présente-t-il des troubles de santé ? (ex : allergie alimentaire ou médicamenteuse, asthme, eczéma, épilepsie, trouble urinaire, etc...) oui non
- Si oui, lesquels préciser les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**

.....

DOSSIER INSCRIPTION 2023-2024 pour la période du 10 juillet 2023 au 3 juillet 2024

Votre enfant est-il en situation de handicap ? Oui Non

En cas de trouble de santé ou handicap, un entretien avec la directrice de l'accueil de loisirs est à prévoir pour la mise en place d'un projet d'accueil individualisé.
 Les équipes restent à votre écoute pour mettre en place un accueil le plus adapté possible.

▪ Autres recommandations des parents ou informations concernant l'enfant

(Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, situation familiale complexe...)

.....

INFORMATION ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'association est assurée à la MAIF qui couvre la responsabilité civile des organisateurs, du personnel et des enfants. En cas d'accident provoqué par votre enfant ou si celui se blesse seul c'est l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant qui couvrira les dommages subis par l'enfant.

AUTORISATIONS

- J'autorise la direction de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. (médecin, hospitalisation, ...)
- J'atteste de l'exactitude des renseignements portés sur ce document.
- Je m'engage à faire connaître à l'organisateur toutes modifications éventuelles.

Nom & Prénom :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »